

Le violeur des Monts de Vaucluse écope de 15 ans

ASSISES Tout en admettant les violences, Ben Salah a nié les actes sexuels

Accusé d'avoir commis entre avril et août 2008, à Bédarrides, Murs et Saumane, une exhibition sexuelle, une agression sexuelle aggravée et deux viols, Nour Eddine Ben Salah, 31 ans, se positionne en spectateur des faits reprochés. Une véritable mise à distance de cet homme qui, après avoir entendu hier devant la cour d'assises le récit d'une victime, ne trouve pas de mots pour expliquer son passage à l'acte. Il le commente ainsi: "Ça me dégoûte, ça me donne la chair de poule... C'est dur à entendre ce témoignage, ça me remet dans les faits et je pense à ces gens. C'est insupportable, atroce, je n'ai pas de mots. Je comprends quand elle dit qu'elle souffre".

Des agressions qui n'ont pour lui aucune connotation sexuelle. "C'est un moment où je ne suis pas bien, dans une extrême détresse. Je choisis pas", assure Ben Salah. Ce Nimois de 31 ans se présente comme victime de discriminations en raison de ses origines marocaines. Il renverrait à la société cette violence par des passages à l'acte qui lui permettraient "d'évacuer de la haine".

Mais il se montre beaucoup moins à l'aise pour évoquer les faits. Se réfugiant derrière un "trou noir", il assène à l'envi qu'il n'a pas violé ces femmes.



Nour Eddine Ben Salah, ici avec M. Gontard, est condamné à 15 ans de réclusion et 6 ans de suivi sociojudiciaire. / PHOTO JÉRÔME REY

"Une mémoire sélective", lui fait remarquer la présidente Marie-Claude Berenger: ce ne sont que les actes sexuels qu'il conteste avec force. Pas les violences extrêmes infligées à ces femmes pour qu'elles se soumettent à ses "impulsions".

Femmes brisées

M. Bouillard porte la parole d'une victime qui n'a pas eu la force de se présenter devant la cour d'assises. Elle est terrifiée comme les deux autres femmes

souillées par cet homme qui les a réduites à l'état d'objet. "Mais les victimes sont ici à leur place", plaide M. Geiger au nom de Joëlle, qui se sent coupable d'avoir subi. Une femme brisée qui relève la tête car elle entend trop de dénégations Sa réalité, ce sont des tentatives de suicide, trois mois d'hospitalisation et la difficulté d'assumer son rôle de mère face à un fils adolescent qui a très mal vécu cette agression. Un acte posé par un homme chez qui l'avocate générale

Trafi ne retient "aucune sincérité dans les propos qu'il a pu tenir dans les prétoires". Après avoir décrit par le menu les faits reprochés pour établir une similitude dans le choix des victimes et le mode opératoire, l'avocate générale réclame une lourde peine de 18 ans de réclusion criminelle avec 15 ans de suivi sociojudiciaire.

M. El Bouroumi, qui se demande si une défense est possible dans ce dossier, évoque le vécu de son client, qui a craqué lors d'une phase de "dépression hostile". Ce n'est pas un prédateur mais un homme qui a cédé à des pulsions, développe l'avocate avant que le bâtonnier Gontard n'interpelle les jurés: "Il faut vous questionner pour comprendre comment il a pu basculer à 29 ans et commettre ces actes qu'il refuse de voir. La réponse est sans doute dans le dérèglement de sa personnalité", insiste le bâtonnier qui demande aux jurés de tendre une main à cet homme en souffrance qui a entamé une véritable thérapie.

Relaxé pour l'exhibition sexuelle, Nour Eddine Ben Salah est condamné, pour les deux viols et l'agression sexuelle aggravée, à la peine de 15 ans de réclusion criminelle et 6 ans de suivi sociojudiciaire. **Bruno HURAUULT**

CARPENTRAS

Condamné, il casse les vitres du tribunal

Condamné à deux ans de prison pour vol avec violence, Wissem s'en prend aux policiers

Trois ans de prison, dont un avec sursis, obligation de soins et de trouver un travail, pour vol avec violence d'un véhicule, vol de carburant et péage forcé. Le tout en quelques jours à la mi-janvier, entre Orange et Marguerittes. Lors du vol, la propriétaire du véhicule, une infirmière libérale, avait été blessée à la tête, victime d'un traumatisme crânien. Elle connaissait Wissem pour

avoir administré des soins à sa mère, et "ne l'a pas identifié comme étant son agresseur". Mais voilà, dans l'heure qui a suivi l'agression, il a été filmé dans une station-service au volant du véhicule volé.

Hier, à l'annonce du jugement du tribunal correctionnel de Carpentras, Wissem, 20 ans, ne peut se taire. "Je ne veux pas retourner en prison."

Très rapidement, la parole devient plus agressive et les gestes aussi. La famille de Wissem, présente à l'audience, tente de le calmer mais rien n'y fait, il s'en prend aux

policiers qui parviennent à peine à le maîtriser lorsqu'il s'échappe du banc des prévenus. Tout se passe très vite. Tout est confus jusqu'à ce qu'un policier sorte son arme, le canon en l'air. Wissem continue de se débattre, il casse même des vitres à grands coups de pied. "Il a déjà reçu des coups de couteau en prison. Ils (les autres détenus, ndlr) vont le tuer", confie un proche.

Wissem, tout comme un policier blessé, a quitté le tribunal à bord d'un camion des sapeurs-pompiers de Carpentras.

Stéphanie MARIN

BÉDOIN

Il volait des meubles pour aménager sa maison

Thierry, 46 ans, écope d'une peine de cinq mois de prison pour vols avec effraction.

"Sur les treize condamnations qui figurent dans mon casier, c'est celle-là la plus difficile à vivre." Incarcéré au centre pénitentiaire du Pontet depuis son arrestation fin février, Thierry, 46 ans, racontait hier son quotidien devant le tribunal correctionnel de Carpentras. "J'ai toujours été habitué à des petites prisons de 50 détenus. 800, c'est l'enfer. Je suis harcelé du matin au soir."

À Michel Sélaris, président, de répondre: "Désolé, nous n'avons que ça à vous offrir." Si Thierry peut se permettre de comparer, c'est parce qu'il a déjà

visité les prisons du Jura. C'est d'ailleurs pour fuir ce passé de récidiviste qu'il s'est installé au début de l'année à Bédoin.

Mais avec seulement 700€ de pension d'invalidité, Thierry ne voit qu'une seule solution pour s'en sortir: le vol. "J'ai volé des pâtes pour pouvoir manger". Et un frigo, un placard, une télé et une machine à laver, "pour meubler ma petite maison en location. Je n'ai jamais voulu me faire de l'argent." Il a même dérobé une tronçonneuse à son voisin afin de couper du bois pour se chauffer.

Prenant en compte un passé pénal et psychiatrique lourd, le tribunal a condamné Thierry à deux ans de prison dont 19 mois avec sursis, avec mandat de dépôt et obligation de soins. **S.M.**

ORANGE ● Feu de transformateur dans la zone industrielle du Coudoulet. Hier, vers 14 h 50, les sapeurs-pompiers orangeois sont intervenus dans la zone industrielle et commerciale du Coudoulet, en bordure de la RN7, pour un feu de transformateur, dans les locaux de Feu vert. Il a heureusement pu être circonscrit. Par mesure de sécurité, trois magasins situés près du lieu du sinistre ont été fermés au public pendant l'intervention des soldats du feu.

SARRIANS ● Soupçonné de plusieurs cambriolages, il est présenté aujourd'hui au tribunal. Un jeune de 25 ans a été interpellé par les gendarmes mercredi et placé en garde à vue. Soupçonné d'avoir commis plusieurs cambriolages en Vaucluse et dans la Drôme, il sera présenté aujourd'hui devant le tribunal de Carpentras.

BEDOIN

Un motard décède au chalet Reynard

L'homme de 62 ans a heurté hier la barrière de fermeture d'accès au col.

La route a fait une victime hier peu après 16 heures, non loin du sommet du Ventoux.

C'est quelques centaines de mètres au-dessus du chalet Reynard que l'accident s'est produit. Un homme de 62 ans, qui roulait vers le col au guidon d'une moto, a heurté de plein fouet la barrière qui en clôture l'accès. Même si le sommet du Ventoux n'est plus enneigé, son accès reste fermé jusqu'à début mai par arrêté préfectoral.

Pourquoi le pilote n'a-t-il pas

vu la barrière? Il était hier soir difficile de le dire. La barrière en question couvre toute la largeur de la route et n'est pas directement située dès la sortie d'un virage.

Il est possible que le pilote ait été ébloui par le soleil ou qu'un instant d'inattention lui ait été fatal. Les secouristes indiquaient en tout cas qu'ils n'avaient jamais été confrontés à un accident de ce genre à cet endroit-là.

Les pompiers de Bedoin, Ma-laucène et Carpentras, ainsi que le Smur de Carpentras, ont tout tenté pour réanimer l'homme dès leur arrivée, mais en vain.

N.L. et M.O.

PLAN D'ORGON

Un camion de spiritueux prend feu sur l'A7



Le camion stationné à l'entrée de l'aire de repos de Plan-d'Orgon-Cavaillon a pris feu vers 2 h 30. / PHOTO G.R.

Un feu a ravagé un camion de transport de spiritueux dans la nuit de mercredi à jeudi vers 2 h 30 sur l'A7 à l'entrée de l'aire de repos de Plan-d'Orgon-Cavaillon dans le sens sud-nord. L'origine du feu serait vraisemblablement due à un essieu qui aurait surchauffé. Les pompiers du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône sont intervenus immédiatement. Le chef de groupe de Châteaurenard, l'adjudant-chef Noizet, sur place, a fait procéder à l'extinction du feu qui a ravagé la remorque et une partie de la cabine. Le chef de colonne du Sdis13 groupement Nord, le capitaine Danel, a également

été engagé. Différents personnels des casernes alentour avec une dizaine d'engins, Alpilles-Durance, Sénas, Noves-Cabannes, Saint-Rémy, Châteaurenard et Cavaillon sont venus contribuer à la bonne marche du secours routier assez exceptionnel. La voie de droite a dû être neutralisée par les services ASF pour permettre aux différents personnels de travailler en sécurité. Les gendarmes du peloton de Salon ont procédé aux constatations d'usages et détermineront les causes de cet incident qui n'aura fait aucune victime. Le dispositif est resté en place jusqu'à l'enlèvement de la carcasse vers 11 h hier matin. **Georges RUIS**

MAZAN ● La route de Carpentras coupée pendant plusieurs heures.

Un camion semi-remorque qui transportait du gravier s'est couché sur la route départementale 942 entre Mazan et Carpentras, hier vers 10 h 30, perdant une grosse partie de son chargement. Le chauffeur venait des gravières pour aller livrer une cimenterie de Beaucaire. En croisant un autre semi-remorque, sur cette chaussée relativement étroite, il a perdu le contrôle de son ensemble. Heureusement, aucun autre véhicule n'arrivait en face et le chauffeur est indemne. La route a été coupée à la circulation durant plusieurs heures et des déviations ont été mises en place. Ce n'est qu'aux alentours de 16 heures, après l'intervention d'engins de levage et de dépannage, que la circulation a été rétablie. / PHOTO N.L.



Un four à pain provoque un feu

Mercredi soir, vers 20h, les pompiers sont venus éteindre un feu qui avait pris dans un hangar industriel, sur la commune de Mazan. Une intervention délicate qui a nécessité l'évacuation de matériaux isolants incandescents.

Le four à pain, d'un poids d'une vingtaine de tonnes, qu'on suppose être à l'origine du sinistre, a été détruit par le sinistre.

Vous avez 10 kilomètres pour ralentir.

Radio VINCI Autoroutes
Née du rapprochement d'Automote FM et de Radio Traffic FM, Radio VINCI Autoroutes propose une information trafic en temps réel 24h/24, ainsi qu'une programmation exclusive et continue sur les 4 400 km de voies du premier réseau autoroutier concédé de France. Roulez autrement, roulez informé.

VINCI
107.7

Roulez autrement